



COMMUNE DE SCHWEIGHOUSE-THANN

**CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2026
SEANCE ORDINAIRE
COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS**

sous la présidence de Monsieur Christian FUCHS

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20 h 00.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers le vendredi 18 septembre 2026.

Présents :

M. le Maire FUCHS Christian, Mmes et M. les adjoints ROELLINGER Claudia, DESFORET Bruno et HAGER Karine, Mmes et MM. les Conseillers, FICHTER Mireille, RIMELEN Fabien, SINNIGER Fleur, WELKER Julie, LEHR Jordane, FOURNIER Jonathan, DIETERICH Elodie, MORIN Marie-Paule, HIRTH Emmanuel et LEHMANN Bruno.

Absent excusé et représenté :

Mme FICHTER Mireille a donné procuration à M. FUCHS Christian.

Absent excusé et non représenté :

M. DELL'AGNOLA Antoine.

Ordre du jour :

- 1. Désignation d'un secrétaire de séance**
- 2. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 26 août 2026**
- 3. Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation**
- 4. Visite à Brignais le 12 septembre**
- 5. Présentation du rapport d'activité 2025 de Territoire d'Energie Alsace**
- 6. Rapports de réunions et commissions**

7. Divers

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Julie BUCHELÉ, secrétaire de mairie est désignée secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AOUT 2026.

M. le Maire propose l'approbation du procès-verbal de la séance du 26 août 2026, dont chaque conseiller municipal a été destinataire et procède au vote. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

3. INSTITUTION DE LA TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITATION

Le maire expose les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au conseil d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation. Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune.

Monsieur le Maire expose ensuite que par courriel en date du 1^{er} septembre 2026, la Direction Départementale des Finances Publiques du Haut-Rhin a informé la commune, que suite à une réforme, une nouvelle taxe entrera en application en 2027 :

- obligatoirement sur et au profit des communes qui seront classée en zone tendue par décret,
- sur délibération d'institution prise avant le 1^{er} octobre 2026 hors zone tendue.

La commune de Schweighouse-Thann est concernée par la seconde catégorie. Dans ce cas, la taxe s'applique pour les logements vacants depuis au moins deux années au 1^{er} janvier de l'année d'imposition et son taux peut être fixé dans la limite de 50%.

Afin de ne pas priver la commune de ses ressources fiscales, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'instaurer la nouvelle taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Vu l'article 1406 bis du code général des impôt,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** des membres présents et représentés :

DECIDE d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

CHARGE le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et fiscaux.

4. VISITE A BRIGNAIS DU 12 SEPTEMBRE

Mme Claudia ROELLINGER, adjointe au maire, prend la parole.

Elle indique que la délégation de Schweighouse a été très bien accueillie et que le séjour était parfaitement organisé.

Au programme de cette journée :

- participation au vernissage de l'exposition de peinture de Karlheinz Treiber (Hirschberg), en présence notamment de l'association de jumelage et de l'Harmonie.
- visite à pied du centre-ville de Brignais, avec notamment la découverte de l'église. La mairie étant actuellement en travaux, sa visite n'a pas pu avoir lieu ;
- installation et repas dans les familles d'accueil ;
- échanges dans la salle d'exposition du Briscope autour du 80e anniversaire du parrainage ainsi que sur différents projets communs ;
- visite de Brignais en minibus ;
- dîner commun au restaurant, offert par la commune de Brignais.

Plusieurs sujets ont également été abordés lors des échanges.

80e anniversaire du parrainage – 16 et 17 octobre 2027

La commune de Brignais pourra accueillir une délégation d'environ 100 Schweighousiens à l'occasion du 80e anniversaire du parrainage.

Une communication sera diffusée auprès des habitants en amont afin de préparer ce déplacement et de les sensibiliser à l'histoire qui lie les deux communes. À cette fin, plusieurs supports pourront être envisagés, notamment une communication dans *L'Écho du Gager* ainsi que la création d'un livret historique. Ce projet pourra être approfondi en commission communication.

Brignais célébrera également, au cours de ce même week-end, le 40e anniversaire de son jumelage avec Hirschberg et les 35 ans de son amitié avec Niederau.

Schweighouse souhaite également marquer cet anniversaire et envisage l'organisation de festivités en 2028. Cette organisation permettra d'étaler les rencontres sur plusieurs années et de favoriser les échanges entre les différentes communes partenaires, notamment par la mise en place d'événements réguliers.

Marché de Noël à Schweighouse

Les membres du conseil municipal de Brignais ont été invités au marché de Noël de Schweighouse ainsi qu'à la soirée « Après-ski », organisée par l'AGS le 21 novembre prochain.

L'hébergement chez l'habitant sera privilégié. Les membres du conseil municipal de Schweighouse qui seraient en mesure d'accueillir des Brignairots sont invités à se rapprocher de Mme Claudia ROELLINGER.

Une délégation des sapeurs-pompiers de Chaponost sera également invitée à participer à ce moment. M. Emmanuel HIRTH, conseiller municipal et président de l'amicale des sapeurs-pompiers, est invité à prendre contact avec leurs représentants afin d'organiser leur participation.

Échange autour des dictionnaires

La commune de Brignais s'interroge sur l'évolution du dispositif de remise de dictionnaires aux enfants, ceux-ci étant désormais moins utilisés.

Le remplacement du dictionnaire par une calculatrice destinée à l'entrée en 6e, accompagnée d'un livre, est actuellement à l'étude.

5. PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2025 DE TERRITOIRE D'ENERGIE ALSACE

M. le Maire rappelle que le lien vers le rapport d'activité 2025 ainsi que le QR code permettant d'accéder à sa version vidéo ont été transmis avec la convocation au conseil municipal de ce jour.

Mme Marie-Paule MORIN, conseillère municipale et déléguée suppléante à la TEA, présente le rapport d'activité 2025, retraçant les principales actions menées par le syndicat.

Le comité syndical est présidé par M. Pascal TURRI.

La TEA s'engage notamment à accompagner :

- les projets citoyens de production d'énergies renouvelables, notamment les centrales villageoises ;
- les projets de méthanisation et de production de gaz vert ;
- ses membres, en proposant un service de préfiguration des opérations photovoltaïques.

Il est rappelé que la TEA est propriétaire des réseaux de gaz et d'électricité sur le territoire de la commune.

Concernant l'enfouissement des réseaux de distribution d'électricité, une participation financière de 50 % peut être accordée. Ce dispositif est mis en œuvre dans le cadre d'opérations d'ensemble.

Un bilan financier de l'exercice 2025 est également présenté :

	Dépense	Recette
Fonctionnement :	13 615 096 €	13 783 635 €
Investissement :	6 258 844 €	6 508 461 €

M Bruno LEHMANN, conseiller municipal et président du SIAEP informe que, depuis le 1er janvier 2026, tous les réseaux sensibles enterrés doivent être géoréférencés. Les exploitants de réseaux en zone urbaine sont tenus de fournir leurs plans en classe de précision A (niveau de précision maximal) et d'utiliser le fond de plan PCRS (Plan Corps de Rue Simplifié). C'est un fond de plan numérique de haute précision, produit par les collectivités locales, qui sert de référentiel commun pour le géoréférencement.

6. RAPPORTS DE REUNIONS ET COMMISSIONS

7. DIVERS

La date de la prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mercredi 28 octobre 2026 à 20h00.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été débattus, M. le Maire lève la séance à 22h23.

Schweighouse-Thann, le 23 septembre 2026

Christian FUCHS, Maire

Affiché le :

Retiré le :